

**VILLE D'HENIN-BEAUMONT**  
- :-  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 MARS 2019**  
**A 9 HEURES**  
- :-  
**COMPTE-RENDU**  
- :-

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le vendredi 15 mars 2019 à 9 heures.

**PRESENTS :**

- M. Steeve BRIOIS  
**Maire**
- M. Laurent BRICE
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Maryse POULAIN
- Mme Aurélie BEIGNEUX
- Mme Liliane PETIT
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. Nicolas MOREAUX
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS  
**Adjoints**
- Mme Victoria KRENEK
- Mme Josette LECOCQ
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Jeanne BARALLE
- Mme Margaret LANOY
- M. Jacques MARTEL
- Mme Marylise BONICEL
- Mme Béatrice VAQUETTE
- M. Jean-Robert HAVET
- M. Michel VILAIN
- M. Alain DETREZ
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- Mme Mélaïne GUILBERT
- M. Eugène BINAISSE (arrivé à 9h15 / départ à 11h09)
- M. Geoffrey GORILLOT (départ à 11h09)
- M. David NOEL (départ à 11h09)
- Mme Marine TONDELIER (départ à 11h09 / retour à 11h40)
- M. Stéphane FILIPOVITCH (arrivé à 9h07 / départ à 11h09)
- M. Clément GOLKA
- Mme Annie MAGNIEZ
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Patrick DULONGPONT (départ à 11h09)  
**Conseillers municipaux**

**ABSENT :**

- M. Patrick HAUCHART (procuration à Christopher SZCZUREK)  
**Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Victoria KRENEK est nommée secrétaire de séance.

*Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.*

*Une minute de silence est respectée en mémoire de Mme Yveline HIEN et de M. Jean-Claude LEROY.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE**

**1) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE et M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**2) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019. **SOULIGNE** que ce débat et les documents présentés ne constituent pas, pour autant, des engagements mais définissent les perspectives et les conséquences budgétaires prévisionnelles et **APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**3) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la décision du Conseil communautaire de la CAHC d'attribuer un fonds de concours de 2 055,53 € à la Commune au titre des dépenses de fonctionnement 2017 du Point d'Accès au Droit (ex Antenne de Justice), soit 50 % d'une dépense éligible de 4 111,07 €.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE**

**4) A l'unanimité,**

**APPROUVE** les indemnités de responsabilité à allouer aux régisseurs titulaires et suppléants des régies de recettes et d'avances au titre de l'année 2018 et **PRECISE** que ces montants seront intégrés dans l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

**5) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association « LES ABEILLES DU TERRIL ».

*MM. Eugène BINAISSE, Geoffrey GORILLOT, David NOEL, Mme Marine TONDELIER, MM. Stéphane FILIPOVITCH et Patrick DULONGPONT quittent la séance à 11h09.*

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**6) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'association « CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE L'ESCAPADE ».

**7) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 570 € à l'association « LA RENAISSANCE DES ACCORDEONISTES HENINOIS ».

**8) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

*(M. Steeve BROIS, Mmes Margaret LANOY, Marie-Christine DURIEZ, Josette LECOCCQ, Victoria KRENEK et Annie WANNEPAIN n'ayant pas pris part au vote)*

**APPROUVE** le versement des subventions au titre de l'exercice 2019, en une seule fois (montant inférieur à 23 000 €), aux associations locales suivantes :

ACDC. À LA CROISÉE DES CHEMINS	2 500.00 €	LOISIRS
ACED METALLIA	1 000.00 €	CULTURE
ADEV'ARTOIS	3 000.00 €	SANTÉ
ALCOOL ASSISTANCE	250.00 €	SANTÉ
AMICALE DES RETRAITÉS DE FAURECIA	800.00 €	RETRAITÉS
AMICALE LAÏQUE D'HÉNIN-BEAUMONT	1 000.00 €	LOISIRS
CLUB DE L'ÂGE D'OR	500.00 €	RETRAITÉS
DÉLÉGUÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE	700.00 €	ÉDUCATION

DONNEURS DE SANG	350.00 €	SANTÉ
ENTR'AIDANTS	3 500.00 €	SANTÉ
GÉNÉALOGIE DU PAS-DE-CALAIS	400.00 €	PATRIMOINE
JEUNES SAPEURS-POMPIERS	405.00 €	ÉDUCATION
KONIN HÉNIN-BEAUMONT	1 000.00 €	INTERNATIONALE
LA TOUR, PRENDS GARDE !	1 100.00 €	LOISIRS
LES AMIS DE HERNE	8 100.00 €	INTERNATIONALE
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 500.00 €	ACTION SOCIALE
MÉDAILLES MILITAIRES.650 <sup>ÈME</sup> SECTION	300.00 €	ANCIENS COMBATTANTS
POINTES ET BALLERINES	1 500.00 €	CULTURE
SCOUTS ET GUIDE DE FRANCE	900.00 €	LOISIRS
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE	1 900.00 €	ENVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR	250.00 €	SOLIDARITÉ
TEMPS DE VIVRE	10 000.00 €	RETRAITÉS
VIE ACTIVE	2 000.00 €	ACTION SOCIALE
<b>TOTAL</b>	<b>42 955.00 €</b>	

et **AUTORISE** le versement d'un premier acompte de 70 % de la subvention octroyée aux associations locales suivantes :

	<b>Acompte 70 %</b>	<b>Solde 30 %</b>	<b>Total</b>
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	21 245.00 €	9 105.00 €	30 350.00 €
CAC ESCAPADE	203 000.00 €	87 000.00 €	290 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>224 245.00 €</b>	<b>96 105.00 €</b>	<b>320 350.00 €</b>

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**9) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le versement des subventions au titre de l'exercice 2019, en une seule fois (montant inférieur à 23 000 €), aux associations sportives suivantes :

AS Colombophile	900,00 €
AS Lycée Darchicourt	500,00 €
AS Collège Gérard Philippe	500,00 €
AS Collège Jean Macé	500,00 €
AS Lycée Louis Pasteur	500,00 €
AS Collège François Rabelais	500,00 €
AS Lycée Henri Senez	500,00 €
USEP	500,00 €
AS Kennedy Football	2 500,00 €
Badminton Club Hénin-Beaumont	3 000,00 €
Carpe Diem Bowling	6 000,00 €
Club Nautique	9 200,00 €
CRCM	3 600,00 €
Entente Sportive Hénin-Beaumont Basket	15 000,00 €
Etoile Cycliste Héninoise	9 600,00 €
Football Club de Beaumont	3 000,00 €
GR Héninoise	7 000,00 €
Hénin-Beaumont Pétanque	5 600,00 €
Hénin Tir	2 000,00 €
Jujitsu Traditionnel Héninois	1 000,00 €
La Boule Beaumontoise	2 500,00 €
La Flèche Héninoise	1 550,00 €
Les Amis de la Marche	1 500,00 €
Les Cracks de Mulot	1 500,00 €
Passion Fitness	800,00 €
Stade Héninois Football	15 000,00 €
Tennis Club Héninois	19 000,00 €
UFC – Hénin-Beaumont	1 000,00 €
Amicale Bouliste Kennedy	1 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>116 500,00 €</b>

et **AUTORISE** le versement d'un premier acompte de 70 % de la subvention octroyée aux associations sportives suivantes :

	<b>Acompte 70 %</b>	<b>Solde 30 %</b>	<b>Total</b>
Boxing Club	20 300,00 €	8 700,00 €	29 000, 00 €
Cercle d'Escrime	21 000,00 €	9 000,00 €	30 000, 00 €
Football Club Féminin	35 000,00 €	15 000,00 €	50 000, 00 €
Hénin Endurance Team	21 000,00 €	9 000,00 €	30 000, 00 €
Hénin Gym	69 090,00 €	29 610, 00€	98 700, 00 €
Hénin Judo Ju Jit Su	17 850,00 €	7 650, 00 €	25 500, 00 €
Olympique Héninois Football	22 400,00 €	9 600,00 €	32 000, 00 €
<b>TOTAL</b>	<b>206 640,00 €</b>	<b>88 560,00 €</b>	<b>295 200,00 €</b>

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**10) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le recrutement de personnes diplômées ou stagiaires BAFA en tant qu'agents contractuels de droit public dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité et **AUTORISE** le calcul de leur rémunération au prorata du nombre de jours de travail effectif basé sur le traitement indiciaire des grilles de carrières des cadres d'emploi d'adjoint d'animation ou animateur en fonction de la qualification.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE**

**11) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de formation pour l'année 2019.

**12) A l'unanimité,**

**ADOPTÉ** le règlement du télétravail au profit des agents de la Ville et **INDIQUE** que ce dispositif prendra effet à compter du caractère exécutoire de la délibération.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Aurélie BEIGNEUX, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE**

**13) A l'unanimité,**

**APPROUVE**, pour l'année 2019, la mise à disposition de deux agents auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**14) A l'unanimité,**

**APPROUVE**, pour l'année 2019, la mise à disposition de quatre agents auprès de l'Escapade. **RAPPELLE** que la mise à disposition donnera lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés. **RAPPELLE** que l'Escapade assurera le remboursement de la charge de rémunération du personnel mis à disposition et **DEMANDE** que la Ville présente, annuellement, à l'association un état des salaires et charges supportés par elle ; que cet état devra être intégré dans le bilan annuel des comptes de l'association.

**15) l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

*(M. Steeve BRIOIS, Mmes Josette LECOQ et Marie-Christine DURIEZ n'ayant pas pris part au vote)*

**APPROUVE**, pour l'année 2019, la mise à disposition de deux agents auprès du TEMPS DE VIVRE. **RAPPELLE** que la mise à disposition donnera lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés. **RAPPELLE** que le TEMPS

DE VIVRE assurera le remboursement de la charge de rémunération du personnel mis à disposition et **DEMANDE** que la Ville présente, annuellement, à l'association un état des salaires et charges supportés par elle ; que cet état devra être intégré dans le bilan annuel des comptes de l'association.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Aurélie BEIGNEUX, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE**

**16) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune pour les années 2019, 2020 et 2021.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

**17) A l'unanimité,**

**PREND ACTE**, au titre de l'année 2017, des rapports de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le rapport 2017 du prix et de la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement et **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le rapport 2017 du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE**

**18) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

**19) A l'unanimité,**

**DESIGNE** M. Christopher SZCZUREK, comme conseiller municipal, amené à siéger au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale au centre de gestion du Nord.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**20) A l'unanimité,**

**ADOPTE** le contenu de la convention pluriannuelle d'objectifs type des associations suivantes :

Badminton Club Hénin-Beaumont  
Boxing club  
Carpe diem bowling  
Cercle d'escrime

Hénin Endurance Team  
Hénin Gym  
Hénin Judo Jujitsu Taïso  
La Boule Beaumontoise

Club nautique  
GR Héninoise  
Entente Sportive Hénin-Beaumont Basket  
Etoile Cycliste Héninoise  
Football Club Féminin

Olympique Héninois Football  
Stade Héninois Football  
Tennis Club Héninois  
Hénin-Beaumont Pétanque

et **RAPPELLE** que les conventions pluriannuelles d'objectifs seront obligatoirement complétées par une annexe de mise à disposition d'équipement et une annexe financière de subventionnement dont le contenu sera délibéré lors de chaque exercice comptable de la période 2018-2020.

**21) A l'unanimité,**

**AUTORISE** l'adhésion de la Commune à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) et **AUTORISE** le versement de la cotisation 2019 d'un montant de 464 €.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Annie WANNEPAIN, ADJOINTE DELEGUEE AUX FETES ET CEREMONIES, AUX FOIRES ET MARCHES ET AUX RELATIONS PUBLIQUES**

**22) A l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs d'entrée au gala de « MISS HENINOIS » du 4 mai 2019 et **PRECISE** que les régisseurs remettront, contre encaissement, un ticket numéroté.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Martine CROQUELOIS, ADJOINTE DELEGUEE A LA JEUNESSE ET AUX RELATIONS INTERNATIONALES**

**23) A l'unanimité,**

**VALIDE** la fiche projet 2019, sur la base de 108 places et **AUTORISE** le renouvellement de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais « développement de séjour enfants ».

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR Mme Maryse POULAIN, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

**24) A l'unanimité,**

A la rentrée de septembre, **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de fermeture d'un poste élémentaire à l'école LEON BLUM. **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de fermeture d'un poste maternel à l'école FALLIERES-KENNEDY. **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet d'ouverture d'un poste élémentaire à l'école BREUVAL et **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet d'ouverture de deux postes élémentaires à l'école MICHELET.

**25) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le forfait communal de 565 €, applicable aux élèves des classes élémentaires de l'école privée St Louis Ste Jeanne d'Arc à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 au titre de l'année scolaire 2018-2019 et **APPROUVE** le forfait communal de 600 € pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.



**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**26) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de fonds de soutien aux projets d'initiative citoyenne pour l'année 2019 et **OCTROIE** une subvention de 4 250 € à l'Association pour la Gestion des Initiatives des Habitants (AGIH).

**27) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet NOS QUARTIERS D'ETE 2019 d'un montant estimé à 12 000 €, porté par l'association L'ETOILE CYCLISTE et **DECIDE** d'attribuer une subvention de 6 000 € à ladite association ; étant précisé que la participation financière communale pourra être minorée en fonction des autres subventions susceptibles d'être accordées à l'association porteuse.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Maryse POULAIN, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

**28) A l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer à l'association ŒUVRE DU LIVRE DU LIEVINOIS afin que les Héninois, scolarisés dans les lycées Henri Darras de Liévin et Léo Lagrange de Bully-les-Mines, puissent bénéficier du prêt de manuels scolaires, en début de chaque année scolaire, à coût réduit et **S'ENGAGE** au versement annuel, à ladite association, d'un forfait de 25 € par Héninois scolarisé dans les deux lycées cités.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE**

**29) A l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer à l'association LABEL VILLE INTERNET et **DESIGNE** M. Christopher SZCZUREK, adjoint au Maire, en qualité de représentant de la Ville au sein de cette association.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

**30) A l'unanimité,**

**PRESCRIT** la révision du Règlement Local de Publicité (RLP), applicable à l'ensemble du territoire communal. **RAPPELLE** que la révision du RLP se fera en partenariat avec un bureau d'études. **FIXE** les modalités de la concertation mise en œuvre au cours de la révision du RLP et **SOLLICITE**, des services de l'Etat, une dotation pour les dépenses liées à la révision du RLP.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**31) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association MON COMMERCE MA VILLE.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

**32) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** du plan d'accompagnement de projet (PAP) lié à la reconstruction de la ligne à 400 000 volts entre Avelin et Gavrelle. **AUTORISE** M. le Maire à solliciter, auprès du secrétariat du PAP, une subvention de 150 000 € au titre de l'enveloppe communale réservée pour la mise en œuvre du projet de rénovation de la piscine et la démolition-reconstruction de la salle polyvalente à dominante sportive Léo Lagrange. **AUTORISE** M. le Maire à solliciter, auprès de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) une dotation additionnelle de 50 000 €, issue de la tranche dite « intercommunale » pour ce projet et **AUTORISE** M. le Maire à proposer, à la CAHC, de mettre en œuvre un programme d'aménagement du site structurant du Terril du Pommier.

**33) A l'unanimité,**

**CEDE** le terrain sis rue du Marais, cadastré section BM n° 343 d'une superficie de 42 m<sup>2</sup>, au prix de 1 500 €.

**34) A l'unanimité,**

**CEDE** l'immeuble sis 529 Voie des Hauts Marchés, cadastré section BI n° 301 d'une superficie de 321 m<sup>2</sup>, au prix de 21 150 €.

**35) A l'unanimité,**

**CEDE** le terrain sis 534 rue de Dourges, cadastré section AN n° 161 d'une superficie de 466 m<sup>2</sup>, au prix de 31 000 €.

**36) A l'unanimité,**

**CEDE** la parcelle sise Chemin de la Buisse, cadastrée section BY n° 229 d'une superficie de 1 214 m<sup>2</sup>, au prix de 75 000 €.

*Mme Marine TONDELIER réintègre la séance à 11h40.*

**37) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**  
*(Mme Marine TONDELIER n'ayant pas pris part au vote)*

**DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** sur la cession, par Maisons & Cités SOGINORPA, de l'immeuble sis 19 rue Berthelot (cité des Bouviers).

**38) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**  
(Mme Marine TONDELIER n'ayant pas pris part au vote)

**APPROUVE** la désaffectation et le déclassement, du domaine public communal dans le domaine privé de la Ville, d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 762, sise Chemin du Bord des Eaux.

**39) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**  
(Mme Marine TONDELIER n'ayant pas pris part au vote)

**DECIDE** de procéder à l'échange, sans soulte, de la parcelle communale cadastrée AK n° 55p avec la parcelle cadastrée AK n° 1112p appartenant à Maisons & Cités SOGINORPA.

**SUR LA MOTION D'ENGAGEMENT : VILLES & TERRITOIRES « sans perturbateurs endocriniens, produits toxiques et nocifs » DES ELUS D'HENIN-BEAUMONT**

**40) A l'unanimité,**

**S'ENGAGE** à la poursuite, dans l'année en cours et celles à venir, d'un plan d'actions.

M. Steeve BROIS, Maire, répond à la question orale de Mme Marine TONDELIER relative à l'évolution du nombre d'arrêts maladie parmi les employés municipaux.

*Monsieur le Maire clôt la séance à 12h30.*

**AFFICHE ET PUBLIE LE 22 MARS 2019, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**Le Maire,**



  
**Steeve BROIS**